RF Mende Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2022 048-214800488-20220923-2022_030-DE

République française Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 23 septembre 2022

Date de la convocation: 09/09/2022

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre le Conseil Municipal

7

régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents : 7

Présents: Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine

ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants: 7

Représentés :

Pour: 0 Contre: 0 Abstention: 0

Excusés :

Absents:

Secrétaire de séance :

Daniel ROUSSET

Délibération 2022_030 - Objet : Vote de crédits supplémentaires - chaulhac

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
615231	Entretien, réparations voiries		-4405.50	
023 (042)	Virement à la section d'investissement		4405.50	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
2313 - 81	Constructions		4405.50	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		α	4405.50
		TOTAL:	4405.50	4405.50
		TOTAL:	4405.50	4405.50

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CHAULHAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le 21/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit Le Maire, Gérard ROUSSET

